



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 24 avril 2023 – N° 58/H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Bilan 2022 des producteurs de la statistique publique

**BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE
RÉSOLUTION.....2**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee – Direction des études et des synthèses économiques
Département des comptes nationaux.....6**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction générale des finances publiques (DGFIP)
Service de la gestion fiscale
Département des études et statistiques fiscales (DESF).....7**

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Les avis généraux, ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » et les avis des autres commissions cités figurent en annexe.

0. Éléments de contexte en 2022

Préciser en **une page maximum** les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2022 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, etc.), pour ce qui concerne le champ de la statistique publique.

Spécial crises : Merci de citer également les éventuelles opérations créées de manière exceptionnelle ou pérenne et les travaux conduits pour éclairer la situation post crise sanitaire, la crise énergétique et plus largement les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ainsi que les autres conséquences de la guerre en Ukraine.

Le programme statistique 2022 de la Banque de France a été mis en œuvre conformément aux axes définis pour l'année :

- produire les statistiques nécessaires à la surveillance de la stabilité financière (moyens de paiement, prix de l'immobilier) ;
- éclairer les orientations des politiques économiques, en matière de transition climatique et d'inclusion ;
- se doter des outils de mesure adaptés aux évolutions technologiques de la finance et à l'internationalisation des entreprises (échanges de services, investissements directs) ;
- adapter les sources et méthodes statistiques pour être capable de répondre au besoin, accentué par la crise pandémique, de disposer d'informations auxiliaires fiables à bref délai (activité, inflation) ;
- élargir l'accès aux données (diffusion grand public, fonctionnalité d'accès aux données granulaires pour les chercheurs).

1. Travaux en 2022

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :

. **qui ont débuté en 2022** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2022)

. **ou qui étaient toujours en cours en 2022** (i.e. dont l'instruction était toujours en cours en 2022)

. **ou qui sont entrés en production en 2022.**

Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2022**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Pour chaque projet mis en production en 2022 qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser la commission et le numéro de l'avis ou des avis concernés

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de repreciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

Participation à la troisième phase de la *Data Gaps Initiative* (DGI) du G20

La Banque de France a participé à la définition du programme de travail de la troisième phase de la *Data Gaps Initiative* du G20, qui a été validé par les ministres des finances et gouverneurs de banques centrales (FMCBG) les 12-13 octobre 2022. Les demandes ont notamment porté sur :

• l'association du NGFS aux travaux de la recommandation 5 (Indicateurs avancés de risques physiques et de transition) ;

- l'organisation d'ateliers, pour les recommandations 4 (Financement vert par titres de dette et en capital), 11 (Monnaie numérique) et 12 (Inclusion financière).

Les objectifs dont la Banque de France aura la charge sont conformes à son programme de travail.

Collecte statistique réglementaire « Cartographie des moyens de paiement »

La 1^e ouverture de collecte sous le nouveau règlement (UE) n° 2020/59 relatif aux statistiques de paiement a eu lieu le 1^{er} août 2022 pour les données du S1 2022. L'échéance de remise était fixée au 30.09.2022 ; plusieurs déclarants ont rencontré des difficultés à tenir l'échéance mais le taux de réponse a finalement été globalement satisfaisant, en ligne avec les collectes précédentes. Les travaux d'analyse et fiabilisation des données sont en cours avant de pouvoir effectuer la 1^e remontée de données à la BCE.

Statistiques sur les entreprises

Mise en œuvre du règlement UE *European Business Statistics* (ex-FRIBS)

Conformément au programme de travail 2022 de la Banque de France, la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France a poursuivi ses travaux visant à la production de statistiques de flux transfrontaliers de services par caractéristiques d'entreprise et mode de fourniture. Ces travaux sont destinés à mettre en œuvre le volet 4 du règlement européen sur les statistiques d'entreprise (règlement UE *European Business Statistics* – ex-FRIBS – entré en vigueur en janvier 2021, EUR-Lex - 32019R2152 - EN - EUR-Lex (europa.eu)). Ils se poursuivront en 2023 et en 2024.

- Production et de diffusion des statistiques de commerce international de services par caractéristiques d'entreprise (STEC) : taille, activité et propriété économique. La cible visée est une première diffusion en 2024 pour l'année de référence 2022. En 2022, les travaux ont été consacrés à la préparation des programmes de ventilation des échanges de services et à la conduite d'une réflexion sur la prise en compte du passage de l'unité légale à l'entreprise comme unité statistique d'intérêt.

- Production et diffusion des statistiques de commerce international de services par mode de fourniture (MoS). La cible visée est une première diffusion en 2024 pour l'année de référence 2023. En 2022, des travaux méthodologiques et de conception d'enquêtes légères spécifiques sur la façon dont certains services – dont le mode de fourniture est incertain – sont fournis auprès/par des prestataires de services ont été conduits. Ces enquêtes démarreront au 1^{er} semestre 2023. Une collaboration avec l'Insee est en cours pour utiliser les bases de données permettant d'identifier le mode de fourniture par implantation de filiale à l'étranger (Ofats et Ifats) et d'estimer les services de distribution (TEC).

Identification de *Special Purpose Entities* (SPEs)

L'identification de ces entités en France a été développée par la Banque de France en liaison avec l'Insee au cours de l'année 2022. Elle s'est appuyée sur une mise en relation de registres de groupes d'entreprises, d'enquêtes liées aux investissements directs étrangers et de données de bilans. Sur la base des standards internationaux développés par le FMI, le BOPCOM et le *Working Group on External Statistics* du système européen de banques centrales, moins d'une trentaine d'unités légales enregistrées en France remplissent simultanément l'ensemble des critères quantitatifs d'identification des SPEs. Aucune d'entre elles ne semble remplir le critère qualitatif selon lequel elles existeraient dans l'unique but de tirer un bénéfice spécifique de leur implantation en France.

Cette absence de SPEs au sens le plus strict du terme cache néanmoins la présence d'entités qui ne font qu'assurer le passage de flux financiers d'une économie à une autre, sans grand impact sur l'économie nationale. Il semble donc judicieux de réitérer l'exercice à intervalle régulier et de poursuivre les travaux en s'interrogeant sur le rôle de ces entreprises qui canalisent des flux de capitaux d'une économie vers une autre.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Statistiques financières et monétaires

Rétropolation des comptes nationaux financiers jusqu'en 1978

Les travaux de réropolation des comptes nationaux financiers jusqu'en 1978 sont quasiment terminés. Les données devraient être mises à disposition du public début 2023. À cette occasion, des publications expliciteront les méthodes retenues et illustreront à travers quelques exemples les transformations et évolutions de l'économie française depuis 1978 vues à travers les statistiques de comptabilité nationale.

Comptes de patrimoine des ménages

- Améliorations méthodologiques diverses : améliorations dans le calcul des séries chronologiques (avec un accent sur les micro-données), répartition plus cohérente entre les données de sondage (HFCS) et les comptes financiers sur les bâtiments utilisés à des fins professionnelles, amélioration sur le passif attribué aux ménages ayant un patrimoine négatif, analyses de sensibilité.
- Publication interne au Système Européen des Banques Centrales de résultats trimestriels et recueil des retours utilisateurs ; publication externe prévue pour novembre 2023
- Coopération avec Eurostat, l'OCDE, le FMI et le G20 (notamment pour l'élaboration des objectifs de la *Data Gaps Initiative 3*)

Assurance, fonds de pension et fonds d'investissement

Dans le domaine des statistiques d'assurance et de fonds de pension, les nouveaux organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) ont été reclassés dans le secteur des fonds de pension. La Banque de France a donc produit de nouvelles séries statistiques transmises à la BCE (règlement UE 2018/231). Du point de vue des comptes nationaux cependant, les ORPS resteront dans le secteur des assurances jusqu'au changement de base prévu en 2024.

Dans le domaine des statistiques de fonds d'investissement, les travaux de réflexion sur la révision du règlement BCE sur les statistiques de fonds d'investissement ont donné lieu à un exercice de *costs assessment* en 2002 et à la préparation du *merits assessment* qui interviendra début 2023.

Les travaux présentés dans les paragraphes suivants, menés à partir essentiellement de données dites « alternatives » (mesure d'inflation à partir des médias, *web-scraping* immobilier, données de satellites...), ont bien avancé en 2022 et pourront susciter d'autres projets connexes : couverture d'autres pays que la France pour l'indicateur d'inflation basé sur Factiva....

Mesure de l'inflation

Le projet sur les anticipations d'inflation mesurées en utilisant de l'analyse textuelle sur des sources telles que les réseaux sociaux (Twitter) ou d'articles de presse (issus de la base Factiva) a bien avancé et a donné lieu à la publication d'un blog Banque de France d'ici fin 2022.

Mesure de l'activité

Le projet sur pollution au NO₂ et activité économique suit son cours, avec une soumission au *Journal of Applied Econometrics* qui a bénéficié d'un *revise and resubmit*. Une collaboration avec la société Quantcube est en cours pour utiliser des données de NO₂ retraitées avec des méthodes différentes et actualisées. Les données de pollution au NO₂, parmi d'autres données, pourront être utilisées pour produire des indicateurs d'activité à haute fréquence.

Immobilier

Les travaux sur le *web-scraping* immobilier ont avancé dans plusieurs directions en 2022, pour couvrir des pays additionnels (Mexique, Chili, Israël pour continuer de couvrir les pays de l'OCDE), ou couvrir les loyers. Les données alternatives sur l'immobilier ont effectivement commencé à être prises en charge par le réseau *REFINE / Alter Property Data*, ce qui a fait l'objet d'une présentation à ce réseau le 21 novembre 2022, suite à une conférence sur les données alternatives dans l'immobilier et la construction. Nous envisageons de partager également les programmes utilisés pour le *web-scraping via* le réseau *REFINE/Alter Property Data*, ce qui a déjà été le cas en bilatéral (avec l'institut statistique du Chili ou la banque centrale de Slovaquie).

Le travail pour rapprocher prix postés et transactés suit son cours. Le travail sur les prix immobiliers du Royaume-Uni suivis en temps réel par *web-scraping* est en révision au *Journal of Housing Economics*.

Le projet sur les images au sol, basé sur des données gratuites issues de Sentinel 2, va continuer. La société Quantcube pourra mettre à disposition des données d'images au sol pour pouvoir avancer sur différentes pistes : évaluation de l'investissement en construction, déforestation, évaluation de l'impact des catastrophes naturelles en termes de destructions...

Dans le même esprit, des données sur l'impact de certains événements climatiques (sécheresse, inondations...) sur les récoltes et in fine sur les prix agricoles et l'inflation, pourront aussi être utilisées. L'accent sera mis aussi sur les pays émergents ou en développement, tout en couvrant les pays développés.

Le travail sur l'activité des cimenteries continue d'être amélioré avec des techniques économétriques différentes, davantage de pays continuent d'être couverts. Les données sur les cimenteries françaises (anonymisées pour respecter le secret statistique) ont commencé à être traitées par le réseau *REFINE / Alter Property Data* pour être postées et utilisées par des utilisateurs externes.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Référentiel des fonds d'investissement français labellisés

Dans le domaine des statistiques sur les fonds d'investissement, la Banque de France a élaboré un référentiel des fonds d'investissement français labellisés (ISR, *Greenfin*, Relance, Finansol, CIES). Ce référentiel est construit à partir des données AMF et des contributions des organismes labellisateurs. Il est mis à jour et diffusé depuis sur le site internet de la Banque depuis le premier trimestre 2022.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Statistiques de finance durable

La phase 2 des travaux du groupe de travail du CMFB – Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements – sur la finance durable (TF SUFiR) se sont poursuivis et terminés en 2022. Le rapport final a été présenté lors de la réunion plénière du Comité, le 30 juin 2022. Les conclusions du rapport ont été acceptées et celui-ci devrait faire l'objet d'une publication, bien que la date ne soit pas encore déterminée. De son côté le STC – Comité statistique de la BCE – qui a lancé un groupe de travail en 2022 – dont la vocation est de produire des indicateurs expérimentaux sur les risques physiques des institutions financières et sur la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles des institutions financières – a produit un rapport final qui doit faire l'objet d'une présentation lors du Conseil des Gouverneurs du 30 novembre 2022.

Fusion de l'ODR virtuelle avec le CASD

le 1^{er} février 2022 pour faciliter l'accès aux données individuelles produites par la Banque de France et les travaux sur les entités dont les informations sont collectées par d'autres organismes statistiques.

Refonte des communiqués statistiques *Stat Infos*

Mise en ligne des *Stat Infos* refondus ou enrichis à partir de la production des statistiques d'octobre soit le 28 novembre et le 12 décembre 2022. Les séries des *Stat Infos* arrêtés restent disponibles sur Webstat (le site internet de mise à disposition des séries statistiques de la Banque de France).

2. Principales publications de l'année 2022

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices : ouvrages de référence publiés en 2022, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2022, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2022 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
Référentiel des OPC labellisés	Référentiel des OPC labellisés Banque de France (banque-france.fr)		Commission Système financier et financement de l'économie – Financement de l'économie – Avis n°6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

0. Éléments de contexte en 2022

Outre les travaux courants de production des comptes nationaux annuels et trimestriels, l'année 2022 sera consacrée à la préparation du prochain changement de base (base 2020, première publication en mai 2024). En particulier à l'issue de l'année les deux années de bases, 2019 et 2020, auront été estimées en intégrant la plus grande partie des chantiers identifiés : périmètres des secteurs institutionnels, intégration de nouvelles sources (compte général de l'État, enquête sur les associations, etc.), prise en compte des enquêtes achats et production, intégration en niveau des enquêtes structurelles d'entreprises (Esane), ainsi que des nouveaux agrégats de la balance des paiements.

Les travaux sur les outils informatiques des comptes annuels se poursuivront, en particulier l'automatisation de la diffusion en collaboration avec les projets RMÉS et Melodi pour une première diffusion « automatisée » des comptes annuels en mai 2023. De leur côté, les comptes trimestriels publieront en mai 2022 les résultats détaillés du premier trimestre 2021 selon une nouvelle chaîne de traitements statistiques complètement programmée en R.

Le département des comptes nationaux sera par ailleurs très sollicité en 2022 par le nouveau cycle de vérification du RNB suite à la remise à Eurostat fin 2021 de l'inventaire RNB de la base 2014. Ce cycle prévoit notamment quatre vérifications sur pièce des comptes nationaux français.

Le département des comptes investit sur le moyen terme les sujets environnementaux. Une première piste identifiée est la mise en production de TES (tableaux entrées-sorties) annuels en émissions de gaz à effet de serre. Ces TES permettraient non seulement de fournir les contributions des différentes branches de production, ainsi que la contribution des ménages (transport, logement), mais aussi de fournir la ventilation par produit des émissions liées à la demande finale, en affectant les émissions générées par les services de transport aux différents produits concernés. Une deuxième piste plus expérimentale est l'estimation d'indicateurs de soutenabilité qui s'appuient sur le cadre central de la comptabilité nationale et l'étendent en prenant en compte la dimension environnementale (on parle de « comptabilité nationale verte »). C'est le cas en particulier de « l'épargne nette ajustée ».

1. Travaux en 2022

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'année 2022 sera très largement consacrée à la préparation du prochain changement de base (base 2020, première publication en mai 2024). En particulier à l'issue de l'année les deux années de bases, 2019 et 2020, auront été estimées en intégrant la plus grande partie des chantiers identifiés, ils s'agit notamment des périmètres des secteurs institutionnels, de l'intégration de nouvelles sources (compte général de l'État, enquête sur les associations, etc.), de la prise en compte des enquêtes achats et production, de l'intégration en niveau des enquêtes structurelles d'entreprises (Esane), ainsi que des nouveaux agrégats de la balance des paiements. Un travail important des en cours avec la Banque de France pour rapprocher les agrégats du Reste du Monde des comptes nationaux et ceux de la Balance des Paiements.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une réflexion est en cours sur une potentielle ouverture les codes des nouvelles applications des comptes nationaux, Toucan pour les comptes annuels et Ariege pour les comptes trimestriels.

0. Éléments de contexte en 2022

1. Publication des premières études statistiques du DESF

Le département des études et statistiques fiscales (DESF) a publié le premier cycle complet de la collection *DGFIP Statistiques* en 2022 portant sur :

- la TVA (provisoire et définitive)
- l'imposition des bénéficiaires des entreprises
- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune immobilière
- les impôts locaux des particuliers
- les impôts locaux des professionnels

Les deux premières études de la collection *DGFIP Analyses*, publiées respectivement en janvier et juin 2022, ont porté sur l'impact de la crise sanitaire en 2020 et l'évaluation de l'effet du prélèvement à la source sur la contemporanéité de l'impôt sur le revenu. Trois autres études (bilan du CITE, bilan du Fonds de Solidarité et panorama des dispositifs zonés) devraient également être publiées en fin d'année 2022 ou en début d'année 2023.

2. Le déploiement du nouveau serveur de calcul en phase de finalisation

Un nouveau serveur informatique augmentant la puissance de calcul à disposition du DESF d'un facteur cinq est en phase finale d'installation. Il devrait être en production fin décembre 2022 - début 2023.

La migration vers ce nouveau serveur de calcul est aussi l'occasion de repenser les *process* d'acquisition, de traitement, de mise à disposition et d'utilisation des données. Le serveur permettra notamment d'utiliser les outils R et Python, dans un contexte général de désengagement de SAS du ministère. Le suivi des programmes ayant permis leur production, ainsi que les méta-données liées, sera notamment opéré grâce à l'outil GITLAB.

3. Acquisition de nouvelles données

De nouvelles données ont été acquises par le DESF dans le cadre du transfert des taxes de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à la direction générale des finances publiques (DGFIP). Ainsi, le DESF a reçu des données des taxes sur les boissons non alcooliques, la TGAP, la TVA pétrole, les taxes intérieures de consommation (sur la consommation finale de l'électricité (TICFE), de consommation sur le gaz naturel (TICGN), de consommation sur le charbon (TICCC), etc.). D'autres données seront réceptionnées dans le futur pour les quelques impôts actuellement collectés par les douanes et restant à transférer à la DGFIP (notamment la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)).

En parallèle, le DESF travaille à l'acquisition de nouvelles bases de données au sein de la DGFIP (Ficovie¹, Ficoba², DMTO³, ...) et aux expressions de besoin de nouvelles données qui seront collectées par la DGFIP dans le futur (facturation électronique notamment).

1. Travaux en 2022

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

1.2.1 Données du fonds de solidarité

Le DESF a poursuivi en 2022 ses travaux de mise à disposition des données au Comité de suivi placé auprès du Premier ministre en application de l'article 6 de la loi de finances rectificative du 23 mars 2020.

¹ Fichier des contrats d'assurance-vie

² Fichier des comptes bancaires

³ Droits de mutation à titre onéreux

Il a également procédé à la mise à disposition de données détaillées à la statistique publique et aux chercheurs.

Une étude sur les entreprises bénéficiaires du fonds de solidarité en 2020 et 2021 est en phase de finalisation.

1.2.2 Prélèvement à la source

La contemporanéité du nouveau mode d'imposition aux revenus par prélèvement à la source a permis au DESF d'exploiter de nouvelles informations comme celles relatives aux évolutions mensuelles de masses salariales. Des travaux de comparaison avec d'autres sources de données ont été entamés afin de fiabiliser les données et de mieux maîtriser leur qualité et leur contenu. Des échanges avec l'Insee ont eu lieu à ce sujet.

Une fois les déclarations de traitement relatives à ce nouveau fichier finalisées, il pourra être envisagé de mettre ces informations à disposition de la statistique publique.

Enfin, l'analyse de l'amélioration de la contemporanéité du paiement de l'impôt sur le revenu a également pu être réalisée. Une étude a été publiée sur ce sujet.

1.2.3 Le fichier Ecollab

La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude impose aux plateformes et places de marché en ligne d'adresser, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un décompte des opérations réalisées et du montant brut perçu à ce titre, à chacun de leurs utilisateurs et à l'administration fiscale.

Ces obligations s'appliquent à toutes les plateformes dont les utilisateurs résident en France ou réalisent des ventes ou des prestations de service situées en France. Elles s'appliquent, en outre, quel que soit l'État dans lequel la plateforme est établie.

Les fichiers reçus par le DESF au cours des années 2021 et 2022 demeurent peu exploitables. L'attribution des identifiants fiscaux des particuliers à partir des données nominatives et l'attribution des numéros siren à partir des données des entreprises transmises par les plateformes sont en cours de réalisation, afin de permettre les usages statistiques et d'études sur ces données.

[avis moyen terme du Cnis **AVG 3 et AVG 4**]

1.2.4. Pote avec revenus agrégés

Dans le cadre d'une étude avec l'Insee sur les trajectoires des très bas revenus, des fichiers Pote agrégeant les revenus catégoriels sur longue période (2002-2020) ont été créés. Ils sont appariés avec les données ISF / IFI. La définition des revenus catégoriels est similaire à celle issue des bilans de production de l'ERFS (revenus avant redistribution). Dans le futur, ces données seront produites chaque année et seront mises à disposition du SSP (service statistique public) et des chercheurs du fait de la simplicité de leur utilisation.

[avis moyen terme du Cnis **AVG 2**]

1.2.5 Acquisition des huitièmes émissions du Pote

Ces fichiers permettront notamment de fiabiliser les identifiants fiscaux des fichiers Pote⁴ actuellement utilisés. Ils permettront également d'affiner la connaissance de certains revenus plus fréquemment concernés par le dépôt d'une déclaration tardive (par exemple les revenus agricoles).

1.2.6 Nouveaux fichiers issus du transfert de la gestion et du recouvrement de certaines taxes par la DGDDI vers la DGFIP

Le transfert des taxes historiquement collectées par les douanes se poursuit : la gestion et le recouvrement des taxes intérieures de consommation (TIC) portant sur l'électricité, le gaz et le charbon sont transférés à la Direction générale des finances publiques à compter du 1er janvier 2022.

1.2.7 Collecte des fichiers Ficovie et Ficoba

Des travaux ont été initiés afin de collecter ces données. Au niveau juridique, les premières versions des déclarations de traitements ont été rédigées de façon à intégrer l'usage de ces données à des fins d'études et de statistiques. Au niveau informatique, des discussions sont engagées avec les équipes informatiques sur la façon optimale de récupérer ces informations, compte-tenu de leur volume conséquent. D'autres démarches sont à suivre sur ce sujet (rédaction des arrêtés notamment).

1.2.8 Sirénisation des entreprises individuelles

Dans les fichiers relatifs à l'impôt sur le revenu, les déclarations 2042-C et 2042-C-PRO ne contiennent pas le siren des déclarants. Des travaux sont en phase de finalisation au sein du DESF afin de récupérer cette information au mieux dans les autres déclarations fiscales.

⁴ fichier des déclarations de revenus fiscaux

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.3.1 Exploitation des données du contrôle fiscal

La DGFIP, en collaboration avec l'Insee, a terminé des travaux visant à évaluer le manque à gagner en matière de taxe sur la valeur ajoutée. L'Insee a publié un document de travail estimant les montants manquants de versements de TVA sur la période 2012-2015.

Des travaux sont en cours sur le manque à gagner concernant l'impôt sur les sociétés.

1.3.2 Constitution d'un fichier des taux de détention des entreprises et d'un patrimoine professionnel des personnes physiques

Dans le cadre des travaux d'évaluation de la réforme de la fiscalité du capital pilotés par France stratégie, le DESF et le CASD se sont associés pour constituer sur la période 2015-2020 une base de données indiquant pour chaque foyer fiscal le taux de détention des entreprises. Ce rapprochement de données personnelles et professionnelles inédit a permis d'alimenter les conclusions de France stratégie sur l'incidence du passage de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) sur ces taux de détention.

Le travail de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) a été reproduit par la DGFIP pour valoriser le patrimoine professionnel au niveau individuel. Des travaux communs vont être menés avec la division Patrimoine de l'Insee sur ce sujet.

[avis moyen terme du Cnis **AVG 7**]

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le DESF continue les travaux d'amélioration de son espace web. Les tableaux statistiques et publications *DGFIP Statistiques* sont listées dans un calendrier de diffusion mis en ligne sur impots.gouv.fr

[avis moyen terme du Cnis **AVG 8**]

2. Principales publications de l'année 2022

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux	Avis de commission
Prélèvement à la source et contemporanéité du paiement de l'impôt sur le revenu	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-prelevement-la-source-et-contemporaneite-du-paiement-de-limpot-sur-le-revenu		
L'impact de la crise sanitaire en 2020, une analyse à partir des données fiscales	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-limpact-de-la-crise-sanitaire-en-2020-une-analyse-partir-des-donnees-fiscales		
La taxe sur la valeur ajoutée en 2021, données provisoires	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-en-2021-donnees-provisaires		
L'impôt sur les revenus perçus en 2020	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-limpot-sur-les-revenus-percus-en-2020		
L'impôt sur les bénéfices des entreprises en 2020	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-limpot-sur-les-benefices-des-entreprises-en-2020		
L'impôt sur la fortune immobilière en 2021	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-limpot-sur-la-fortune-immobiliere-en-2021		

Les impôts locaux des particuliers en 2021	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-les-impots-locaux-des-particuliers-en-2021		
Les impôts locaux des professionnels en 2021	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-les-impots-locaux-des-professionnels-en-2021		
La taxe sur la valeur ajoutée en 2021	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-la-taxe-sur-la-valeur-ajou-tee-en-2021		

Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 – Avis moyen terme des commissions du Cnis

Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

Système financier

SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.